

Objet : Consignes préventives de santé

Mise en contexte

La santé et l'hygiène publiques sont d'actualité. En effet, il se passe rarement une semaine, sinon une journée, sans que les médias ne rapportent l'apparition d'une nouvelle souche de virus qu'il s'agisse d'une grippe saisonnière, d'influenza ou de pandémie d'influenza.

La possibilité sinon la menace d'une propagation rapide d'une grippe ou d'une influenza quelconque est une des préoccupations majeures des ministères fédéral et provincial de la santé publique. Ils ont ainsi pris une approche proactive et incitent les secteurs publics et privés ainsi que les organismes à établir des lignes directrices.

L'archidiocèse répond à cette invitation en établissant ses propres lignes directrices. Il a créé un comité diocésain ad hoc qui a participé à des sessions de formation offertes tantôt à Moncton tantôt à Fredericton et qui a de plus consulté plusieurs sources – organismes, compagnies, diocèses et autres institutions – afin de préparer ce document.

L'objectif de ces lignes directrices est :

1. d'assurer la protection de la santé des membres de notre communauté chrétienne,
2. de maintenir la vie liturgique et pastorale de notre Église, et
3. de rassurer notre communauté quant à notre capacité de réagir face à une crise.

Quelques définitions

L'*influenza* ou la *grippe* est une maladie respiratoire virale qui se contracte habituellement en hiver. Elle se répand dans un pays pendant quelques mois et frappe surtout les très jeunes et les aînés qui sont les groupes les plus vulnérables aux maladies chroniques.

Le terme *épidémie* est utilisé quand il y a une augmentation ou une propagation inhabituellement rapide du nombre de cas de grippe ou d'influenza dans une collectivité ou un territoire pendant une période de temps limitée.

Une *pandémie d'influenza* est la propagation d'une épidémie à l'échelle mondiale. Dans ce cas, l'épidémie est présente dans presque tous les pays de chaque continent. Alors que la grippe saisonnière est normalement présente seulement en automne ou en hiver, la pandémie peut frapper à n'importe lequel moment de l'année.

Chaque apparition d'une grippe ou d'une influenza provient d'un virus d'une nouvelle souche. C'est ce qui explique l'absence possible d'un vaccin.

Une *pandémie d'influenza* se produit environ trois fois par siècle. Pendant le dernier siècle, il s'en est produit trois à 30 ans d'intervalle. L'Organisation mondiale de la santé prévoit une nouvelle pandémie à tout moment puisque le dernier cycle de trente ans a débuté en 1968.

Dans le cas d'une grippe, d'une épidémie ou d'une pandémie d'influenza, les ministères de la santé publique interviennent pour indiquer les dispositions nécessaires. Ils peuvent proposer des mesures spéciales et même aller jusqu'à interdire partiellement ou complètement les rassemblements publics.

Vie liturgique et pastorale de l'Église

Les églises sont des lieux de rassemblement pour le peuple de baptisées et de baptisés qui a besoin de se rassembler pour former son identité chrétienne et pour être Église.

Advenant la présence d'une épidémie de grippe ou d'influenza dans notre milieu, nous devons être en mesure de communiquer à nos communautés chrétiennes les mesures que nous entendons prendre pour éviter que nos rassemblements ne deviennent des lieux de propagation d'un virus.

En proposant ces lignes directrices, nous cherchons en premier lieu à protéger la santé physique et spirituelle des membres de la communauté et du clergé. Nous souhaitons évidemment de n'avoir jamais à les utiliser. C'est pourquoi nous faisons nôtres le dicton : Mieux vaut prévenir que guérir.

Nous ne pouvons trop insister sur la nécessité de préparer un plan d'action. Un plan semblable a minimisé les pertes de vie lors de l'apparition de la maladie du Légionnaire à Barrow, en Alaska, en l'an 2002.

Les rassemblements, les sacrements et la liturgie sont au cœur même de notre vie de foi et deviennent d'autant plus importants pendant les périodes de crise puisque la communauté chrétienne se tourne vers l'Église pour être réconfortée, obtenir espoir et comprendre le sens des événements.

Malheureusement, ces rassemblements peuvent devenir un agent de propagation d'une grippe ou d'une influenza. Les contacts entre personnes ou avec des objets sont des facteurs non négligeables de contamination.

A la lumière de ces faits, il importe de rappeler la responsabilité de l'autorité ecclésiastique précisée à l'article 223.2 du Droit canon :
« En considération du bien commun, il revient à l'autorité ecclésiastique de régler l'exercice des droits propres aux fidèles. »

Les consignes liturgiques et pastorales diocésaines proposées dans ces lignes directrices tiennent compte de la directive du Droit canon selon laquelle les individus, dans l'exercice de leurs droits, doivent *« tenir compte du bien commun de l'Église, ainsi que des droits des autres et des devoirs qu'ils ont envers eux »* c. 223.1

Comment protéger nos paroisses ?

Avant d'aborder la question des gripes ou influenza comme telles, revenons sur quelques points d'hygiène élémentaires.

Il est difficile d'éviter de contracter un virus parce qu'il se transmet facilement dans les aires communes et les endroits publics. Nous pouvons cependant éviter ou minimiser sa transmission entre personnes ou entre personnes et objets.

Pour ce faire, nous recommandons à toutes les unités pastorales d'évaluer les mesures d'hygiène présentement en place dans les lieux de culte et les salles de réunion. Cette démarche permettra d'identifier des risques de transmission et d'apporter les correctifs nécessaires.

Par contre, chaque membre de la communauté est appelé à déterminer son niveau de tolérance tout en sachant que sa décision sera respectée. Est-ce que je boirai de la coupe ? Est-ce que je donnerai le signe de la paix par un contact physique ?

Pour faciliter la tâche, nous présentons en annexe un tableau qui propose certaines dispositions.

Il faut se rappeler qu'en matière de santé publique, on ne peut pas plaider l'ignorance. Nous avons le devoir d'être proactifs.

Niveaux d'intervention

Nous proposons trois niveaux d'intervention :

1. Des mesures préventives – Nous invitons les Équipes d'animation pastorale/modérateurs de mandater soit le Comité local de liturgie soit le Conseil local de pastorale (1.) de procéder à un inventaire de leur situation pour déterminer les mesures à prendre immédiatement, celles à prendre dans l'éventualité d'une grippe ou influenza, celles à prendre dans l'éventualité d'une pandémie d'influenza et (2.) de déterminer qui fera les suivis.

2. Épidémie de grippe ou d'influenza. Les églises demeurent ouvertes afin d'y accueillir les personnes en santé ou rétablies. Ces personnes pourront ainsi s'acquitter de leur obligation de participer à la messe dominicale, avoir accès à un accompagnement et à un processus de guérison spirituels pendant cette expérience difficile.

Les fidèles seront inévitablement exposés à un risque d'infection de la part des personnes contaminées qui, sans démontrer de symptômes, sont inconsciemment capables de propager le virus.

Il sera important de conseiller aux personnes malades, à celles qui soupçonnent de l'être ou qui sont en contact avec des personnes malades, de s'abstenir de participer aux activités communautaires et religieuses de l'Église.

Les paroisses peuvent minimiser le risque de contamination en prenant des mesures préventives pour éviter tout contact physique. Voir le tableau à cet effet.

3. Une pandémie d'influenza ou de grippe. Dans une telle situation, les ministères de la santé publique peuvent interdire les grands rassemblements ou conseiller au public de les éviter.

Si les ministères interdisent les grands rassemblements, le diocèse devra respecter cette directive et fermer les églises. La décision de les rouvrir relèvera alors des ministères. Voir le tableau à ce sujet.

Quant à la consigne d'éviter les grands rassemblements, le diocèse sera tenu de mettre en place des mesures en consultation avec les ministères. Cette initiative relèvera de l'archevêque et de ses conseillers.

Comment maintenir la vie sacramentelle de l'Église ?

Les deux situations de crise nous contraignent à trouver une solution qui permettra de maintenir la vie sacramentelle de l'Église auprès des malades ou encore en l'occurrence d'une fermeture.

L'obligation de participer à la messe (canon 1247). Nous pourrions conseiller aux fidèles de suivre la messe à la télévision, à la radio ou sur notre site web à l'adresse suivante : www.diomoncton.ca. Nous pourrions également distribuer des livrets sur la Liturgie de la Parole afin que la communauté puisse prier à domicile.

Les confessionnaux. Même si les églises sont ouvertes, les confessionnaux seront condamnés afin d'éviter la contamination des confesseurs, des pénitents et des pénitentes. Le lieu désigné devra permettre l'éloignement l'un(e) de l'autre.

Les funérailles. Pendant une pandémie accentuée, les ministères de la santé publique peuvent imposer des inhumations collectives. Nous pourrions nous inspirer du Rituel des funérailles pour préparer les cérémonies qui auront lieu dans les cimetières.

Les baptêmes. Pendant une période de taux de mortalité élevé, nous pouvons prévoir une plus grande demande pour le baptême. Nous devons prévoir que des laïques et laïcs puissent prendre la relève puisque les prêtres n'échapperont pas à cette épidémie d'influenza ou de pandémie. Nous devons offrir à ces laïques et laïcs la formation nécessaire pour administrer ce sacrement selon les directives des canons 861.2.

L'onction des malades. Une des priorités pendant une pandémie sera la présence du prêtre auprès des malades, des mourantes et des mourants qui désirent le sacrement de réconciliation et l'onction des malades. Lorsqu'une personne est agonisante, il y a trois dimensions au soin sacramentel pour la personne et sa famille : (1) l'Eucharistie comme viatique, (2) la visite auprès de la mourante ou du mourant, et (3) l'onction des malades. Les deux premières dimensions peuvent être administrées par un prêtre, un diacre ou un ministre mandaté, mais la troisième est réservée au prêtre. Le prêtre a une sérieuse obligation (canon 1003.2) d'être présent auprès des malades, des mourantes et des mourants. Les laïcs de leur côté seraient appelés à le faire sur une base volontaire au risque de se mettre ou de mettre leurs familles en risque d'infection.

Références

Plusieurs sources ont servi à la préparation de ce guide.

Certaines informations ont été recueillies lors d'une session organisée conjointement par des étudiants de l'Université de Moncton et le personnel de l'hôpital Dr-Georges-L.-Dumont à Moncton, fin janvier 2007, et du *Sommet du Nouveau-Brunswick sur la préparation en vue d'une pandémie* à Fredericton en mai 2007.

Nous nous sommes également inspirés de documents préparés par Entreprises Nouveau-Brunswick, les diocèses de Davenport, en Iowa, et de Lancaster, au Royaume Uni, la présentation *Planning for a pandemic* de Marsh & McLennan Companies, à Halifax, des documents de l'Agence de la santé et services sociaux de Montréal, du Plan mondial de l'Organisation mondiale de la santé en préparation à une pandémie de grippe, de l'Agence de la santé publique du Canada, à Ottawa, de la résidence La Villa du Repos, à Moncton, du Plan de lutte du Nouveau-Brunswick contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé.

Membres du comité :

Pauline Caissie, tribunal matrimonial et chancellerie, Centre diocésain
Donald Langis, coordonnateur diocésain de la pastorale
Annette LeBlanc, secrétaire, Centre diocésain
Dianne LeBlanc, administration, Centre diocésain
Dianne Léger, vie communautaire (ÉAPD)

Sites Web :

www.Nouveau-Brunswick.ca

www.phac-aspc.gc.ca

www.influenza.gc.ca

www.cdc.gov/flu

www.gnb.ca/0053/pandemic

www.who.int

www.catholicsinhealthcare.com

www.davenportdiocese.net

Mesures d'hygiène pour prévenir la propagation des maladies infectieuses lors de rassemblements

Possibilités de transmission	Mesures à prendre...		
	En temps ordinaire	Pendant les gripes saisonnières aiguës	En cas de Pandémie
POUR TOUTES LES CÉLÉBRATIONS (messes, mariages, funérailles) où il peut y avoir contact physique ou partage de matériel.		Même si les églises demeurent ouvertes, des gens peuvent être contagieux sans s'en rendre compte.	<p>La Santé publique interdit les rassemblements publics. À partir de ce moment, les églises sont fermées et les célébrations liturgiques temporairement suspendues.</p> <p>Nous inviterons la communauté à suivre la messe à la télévision ou à la radio ou à visiter le site web diocésain pour la lecture du jour, la prière du jour ou la méditation du jour.</p> <p>L'archevêque communiquera à la communauté chrétienne toute décision relative à la vie de l'Église.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La présidence 	Se désinfecter les mains avec un gel antibactérien ou une serviette désinfectante avant la communion.	Se désinfecter les mains avec un gel antibactérien ou une serviette désinfectante avant la communion.	
<ul style="list-style-type: none"> • Les imprimés tels <i>Prions en Église</i>, les livres de chants, etc.) 		Suspendre la distribution des <i>Prions en Église</i> .	
<ul style="list-style-type: none"> • Les ministres de communion • Communion au pain • Communion à la coupe 	<p>Utiliser un gel antibactérien ou des serviettes désinfectantes pour le lavage efficace des mains avant la communion.</p> <p>Éviter de toucher la bouche, la langue ou les dents</p> <p>Essuyer soigneusement le bec de la coupe avec section propre du purificateur.</p>	<p>Utiliser un gel antibactérien ou des serviettes désinfectantes pour le lavage efficace des mains avant et après la communion</p> <p>Éviter de toucher la bouche, la langue ou les dents. Déconseiller la communion sur la langue (expliquer pourquoi)</p> <p>Suspendre la communion à la coupe afin d'éviter la contagion possible de communiant</p>	

Possibilités de transmission	Mesures à prendre...		
	En temps ordinaire	Pendant les gripes saisonnières aïgues	En cas de Pandémie
<ul style="list-style-type: none"> • Échange de la Paix • Custode 		<p>Remplacer le contact physique par un autre signe tel un sourire, une parole, un hochement de la tête.</p> <p>Ne pas placer la custode sur l'autel.</p>	
AUTRES CONSIGNES			
Baptême et confirmation		Voir rubrique "Pour toutes les célébrations". Minimiser les contacts physiques (ex. : Saint chrême, eau bénite) et le partage de matériel (serviettes, etc.)	
Réconciliation		Ne pas utiliser le confessionnal et opter pour un autre lieu.	
Hygiène respiratoire Risques associés au contact avec des personnes démontrant des symptômes de grippe (toux, éternuements)		Expliquer les règles d'hygiène respiratoire. Conseiller les personnes démontrant des symptômes de grippe ou ayant été en contact avec une personne malade, de ne pas se rendre aux activités communautaires et religieuses de l'Église.	
Nettoyage des surfaces à l'intérieur de l'église et des locaux de réunion ou de catéchèse		Nettoyer les surfaces plates ainsi que les poignées de porte après chaque messe ou rencontre.	
Bénitiers		Ne pas utiliser les bénitiers.	